

Fiche produit

22 novembre 2022

vdk-Credifisc

synonyme : « financement versement anticipé d'impôts »

Avec vdk-Credifisc, vdk banque vous offre la possibilité, avec un minimum de formalités, de faire financer le versement anticipé de vos impôts attendus, afin que votre trésorerie reste bien équilibrée tout au long de l'année.

Afin d'exploiter au mieux les avantages fiscaux, vdk banque paie au fisc, avant le 10 avril, le montant de versement anticipé d'impôts déterminé en concertation. Vous remboursez en 12 mensualités et vous bénéficiez d'un tarif très avantageux. Les intérêts que vous payez sur ce crédit sont en outre fiscalement déductibles à titre de frais professionnels.

1. Emprunteurs – objet

Emprunteurs : PME, personnes physiques exerçant une activité professionnelle indépendante, comme les commerçants, les titulaires de profession libérale, les dirigeants d'entreprise.

Objectif : Versements anticipés d'impôts

2. Modalités de crédit

Montant – minimum : 5 000 EUR

Montant – maximum : Impôts estimés pour l'année de revenus concernée.

Durée : 9 à 12 mois

Commission de réservation : Pas d'application

Prélèvement : En une fois : paiement direct à l'Administration des contributions directes « Versement anticipé impôts personnes physiques ou sociétés ».

Droit de prélèvement : Non dû.

Calcul des intérêts : Nombre effectif de jours/nombre effectif de jours.

Variabilité de taux : Taux fixe.

Paiement des intérêts : Mensuellement, avec une partie du capital.

Paiement du capital : Mensuellement, avec les intérêts.

Report de capital : Pas d'application

Frais de gestion : Aucun

Frais de dossier : Aucun

Conditions :	Remboursement du crédit via compte à vue GiroPlus vdk banque. Versement du chiffre d'affaires/des recettes des activités professionnelles sur le compte à vue GiroPlus vdk banque.
Indemnité de emploi :	Six mois d'intérêts (*) calculés au taux d'intérêt du crédit à la date de remboursement anticipé. (*): Si la durée restante est inférieure à six mois, l'indemnité de emploi est calculée sur le nombre de mois restant.

3. Sûretés

Pour chaque crédit, une ou plusieurs sûretés spécifiques sont demandées par vdk banque. Les sûretés peuvent concerner des sûretés réelles ou personnelles et provenir à la fois des emprunteurs et des tiers garants.

« vdk-Credifisc » est généralement fourni sans sûretés réelles.

Pour les dossiers spécifiques, d'autres sûretés complémentaires peuvent être stipulées par vdk banque.

Une explication des différentes sûretés et de leur impact sur le crédit est disponible sur le site web de vdk banque www.vdk.be (→ Professionnels → Emprunter → Sûretés).

4. Engagements spécifiques

Les engagements spécifiques ne sont pas habituels pour ce type de crédit.

5. Avantages

- contrat annuel → renouvellement automatique en cas de remboursement correct du contrat vdk-Credifisc précédent
- optimisation fiscale possible
- déduction fiscale des intérêts et frais
- pas de sûretés requises
- pas de frais de dossier, pas de frais de gestion
- maintien des liquidités pour d'autres investissements et position de trésorerie équilibrée

6. Renseignements

Informations sur le financement des entreprises :

www.financementdesentreprises.be

Soutien en cas de financement ou garanties de prêts :

www.financementdesentreprises.be

www.agentschapondernemen.be

www.vipa.be

www.agion.be

www.pmv.eu

Organe compétent concernant l'intermédiation en services bancaires et d'investissement et la distribution d'instruments financiers :

www.fsma.be [FSMA, autorité des services et marchés financiers – rue du Congrès 12-14 – 1000 Bruxelles]

7. Plaintes

En cas de plaintes éventuelles, vous pouvez d'abord vous adresser à :

vdk banque – Traitement des plaintes
Sint-Michielsplein 16 – B-9000 Gand
tél. 09 269 32 31 – e-mail plaintes@vdk.be.

Si le litige n'est pas résolu, vous pouvez faire appel au Service de médiation Banques – Crédit – Placements :
Ombudsfm, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 boîte 2, 1000 Bruxelles (www.ombudsfm.be).

8. Accusé de réception

Faire précéder la signature de la mention « pour réception »

Date :

Signature :